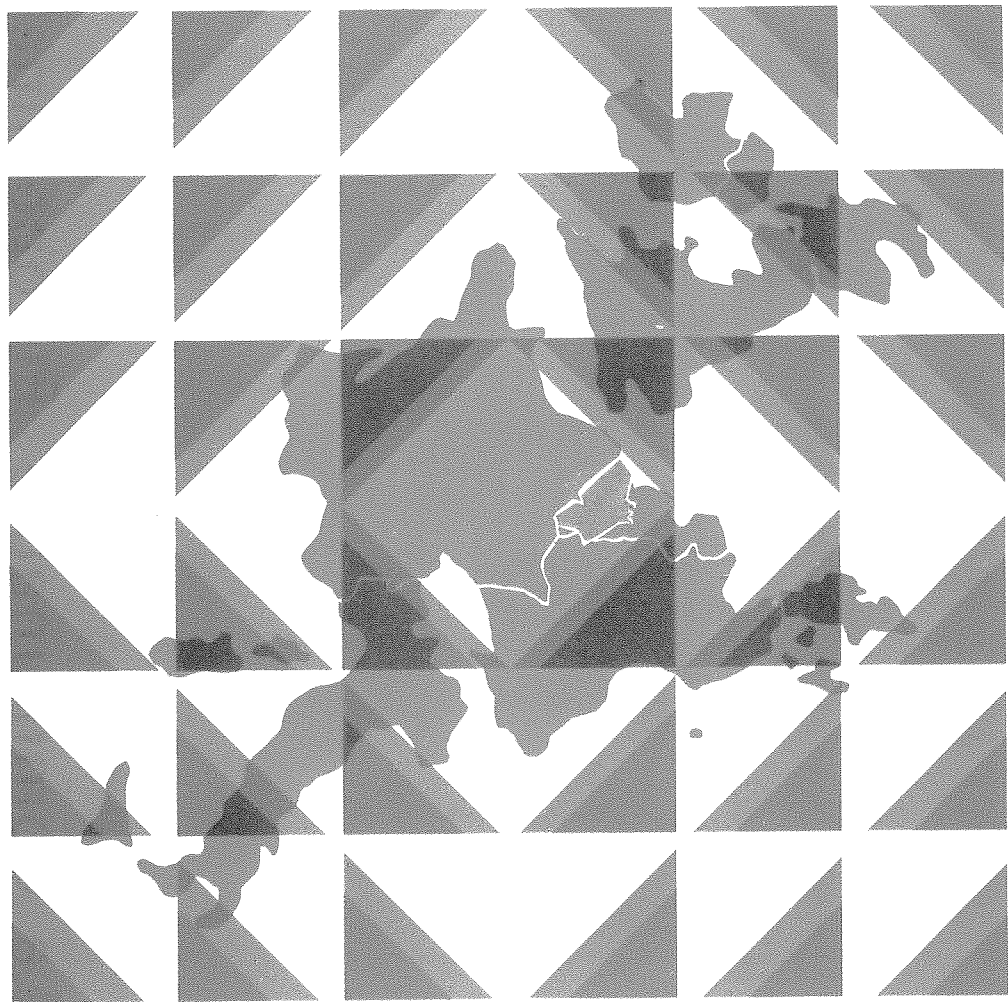


La Communauté Européenne

La Communauté Européenne



# L'Europe pour vous

Bien que les intéressés, c'est-à-dire les 260 millions d'habitants de l'Europe des Neuf ne s'en rendent pas toujours compte, la Communauté Européenne constitue une réalité qui intervient quotidiennement dans leur vie.

La politique agricole en est l'exemple le plus frappant, car elle est déterminante pour la fixation des prix des produits alimentaires, un secteur qui représente de 20 à 33% du budget familial. Cette politique a, d'autre part, permis d'assurer ces dernières années un revenu croissant et plus stable à des millions d'agriculteurs.

Le tourisme et les déplacements au sein de la Communauté ont également été faci-

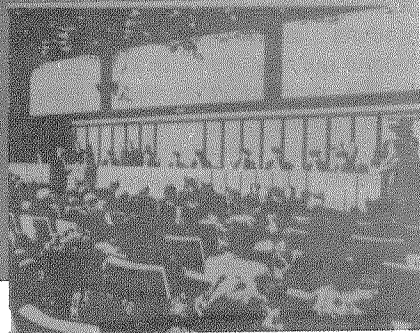
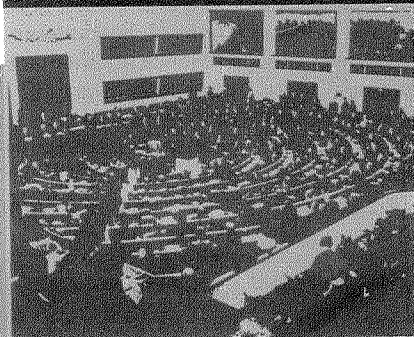
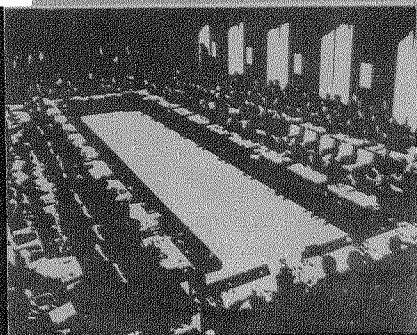
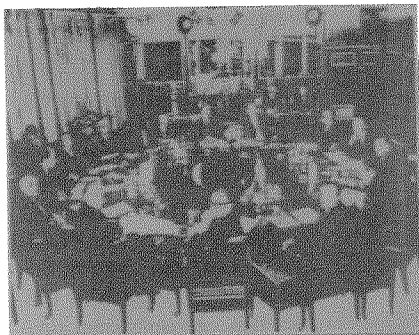
lités. Le contrôle de la carte verte d'assurance a, par exemple, été supprimé et les touristes peuvent ramener davantage de cadeaux et de souvenirs des pays de la C.E. que des autres pays visités. Ils peuvent aussi envoyer des paquets postaux de plus grande valeur sans payer de droits d'accises. La conférence au Sommet de Paris (décembre 1974) a même prévu la création d'un passeport européen.

Le principe «A travail égal, salaire égal» deviendra prochainement une réalité pour des millions de femmes, et cela sous la pression de la C.E. et grâce à une directive européenne. Au moment où la conjoncture se ralentit, des

règles communautaires applicables en cas de licenciements collectifs ont été approuvées. Les travailleurs migrants originaires des pays de la C.E. bénéficient d'une sécurité qu'ils n'auraient jamais obtenue autrement. Les chauffeurs de poids lourds sont à l'abri de prestations trop élevées grâce à la C.E.

Et l'on pourrait ainsi prolonger longtemps l'énumération. Tout un chacun est concerné d'une manière ou d'une autre par la C.E. : salariés, patrons, commerçants, consommateurs, professions libérales, agriculteurs... Cette influence augmentera encore dans les prochaines années, dans la mesure où la politique commune sera élargie et affinée.

La Belgique a soutenu les efforts d'intégration européenne dès la première heure. Elle fut même un des pays qui en prirent l'initiative. Nos gouvernements successifs ont toujours été d'avis que la Communauté offrirait aux habitants d'un petit pays plus de chances que leur communauté nationale.



# Les institutions

Pour concevoir, définir et exécuter sa politique, la Communauté dispose d'institutions qui ont chacune leurs compétences. La Commission Européenne est la gardienne des Traités et le moteur permanent de la construction européenne. La Commission conçoit la politique et s'efforce d'améliorer ou d'adapter les règlements existants aux circonstances en perpétuelle évolution. Elle prend l'initiative, elle soumet notamment des propositions au Conseil de Ministres qui, dans la Communauté, est l'organe législatif.

Les travaux de ce Conseil sont préparés par le Comité des Représentants Permanents. Entre le Conseil et la Commission existent des contacts et des échanges

permanents. Souvent la Commission expose au Conseil, dans une communication ou dans un mémorandum, les objectifs de sa politique. Après discussion au sein du Conseil, la Commission présente des propositions formelles plus détaillées. D'autre part, elle exerce une pression continue pour que les ministres dépassent les intérêts strictement nationaux. Elle leur montre qu'une action commune est plus efficace et insiste sur la nécessaire solidarité. La Commission représente dans le Conseil l'intérêt communautaire. La décision prise, elle veille à son exécution.

Le Parlement Européen donne son avis sur presque toutes les propositions de la Commission. Dans bien des

cas, le Conseil ne peut prendre une décision qu'après avoir reçu cet avis. Le Parlement a, dans certaines limites, le dernier mot en ce qui concerne toutes les dépenses qui ne découlent pas automatiquement de la législation existante.

Le Comité Economique et Social a été créé, pour sa part, afin de s'enquérir de l'avis des organisations professionnelles et des groupes de pression. La Commission consulte aussi de façon directe la plupart des milieux intéressés. Le « Comité Permanent pour l'Emploi » discute des problèmes de chômage. En un mot, pour pratiquement chaque aspect de la politique communautaire, il existe des comités spécialisés d'experts.

La Cour de Justice assure l'application et l'interprétation uniforme des règles communautaires. La législation de la C.E., qui est souvent directement applicable dans les Etats membres, peut être invoquée par les habitants de la C.E. devant les tribunaux nationaux.



# La politique sociale

Vu que la construction de la C.E. a d'importantes répercussions sur la vie économique, on ne peut négliger les conséquences sociales qui en découlent. Il semble en effet normal que les personnes qui travaillent à l'intérieur du même espace économique bénéficient d'un même type de sécurité et de protection sociale. C'est dans ce but que la Commission a élaboré une politique sociale.

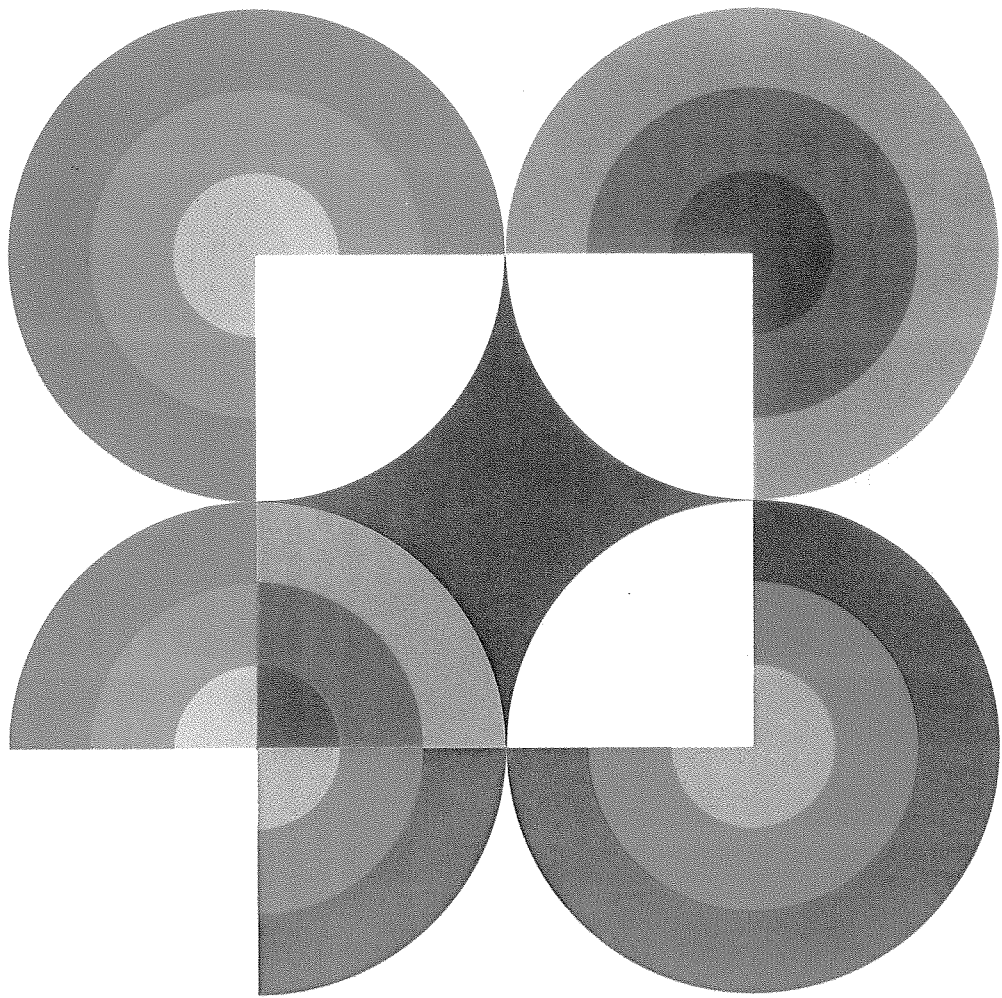
Dès la création du Marché Commun, la plus grande attention fut accordée à la sécurité sociale des travailleurs migrants. Aujourd'hui les travailleurs de tous les pays de la C.E. (et leur famille) jouissent dans les autres Etats membres de la même

sécurité que leurs collègues du pays d'accueil. D'après la Commission, ce système doit être étendu à tous les travailleurs migrants. Pour exécuter sa politique sociale, la Communauté dispose du « Fonds Social Européen » dont le budget s'élève en 1975 à 17,75 milliards de francs, plus 2 milliards transférés du budget de 1974. Le Fonds agit d'une part en faveur des catégories défavorisées de la population (migrants, handicapés, travailleurs de l'industrie textile, agriculteurs retraités); d'autre part, il est destiné à la rééducation professionnelle, à la réadaptation, à la formation et à d'autres projets en faveur des travailleurs dans des

régions ou dans des secteurs en difficulté.

Pendant mener une « politique », ce n'est pas se contenter de distribuer de l'argent. C'est pourquoi un programme d'action sociale a été mis sur pied. Déjà le principe « A travail égal, salaire égal » tant pour les femmes que pour les hommes a été fixé dans une directive. La C.E. a aussi établi des règles en cas de licenciements collectifs. En 1978 la semaine des 40 heures et 4 semaines de vacances payées par an devraient être une réalité pour tous les travailleurs. Un programme spécial a été conçu pour combattre la pauvreté. La C.E. a créé une fondation pour l'amélioration des conditions de travail et de vie, ainsi qu'un Centre Européen pour la Formation professionnelle.





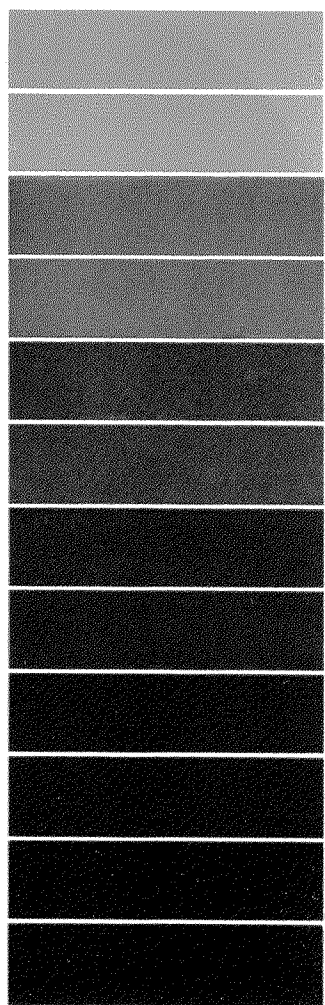
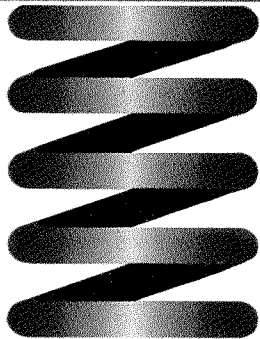
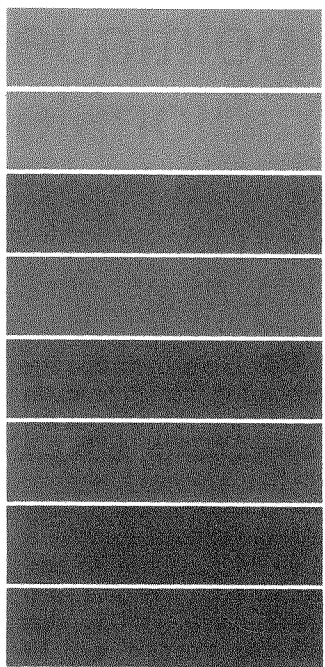
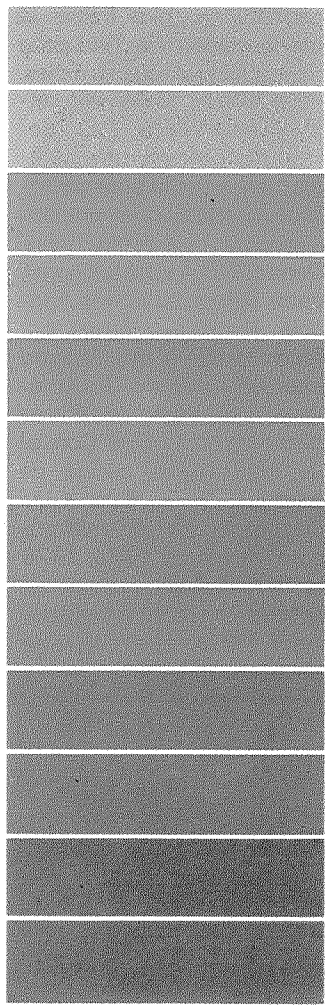
# La politique régionale

Les investisseurs ont tendance à s'établir là où ils espèrent obtenir un rendement maximum de leur entreprise. Mais cela se situe rarement dans les régions où existent le plus grand besoin d'emplois et la nécessité d'élever les revenus de la population. Bien au contraire! Les régions riches deviennent toujours plus riches, les régions pauvres toujours plus pauvres. La population jeune et laborieuse quitte dès lors les régions les moins favorisées pour chercher fortune ailleurs. Pour lutter contre cette situation, chacun des pays de la C.E. a élaboré ses propres programmes de politique régionale.

Mais, si la richesse doit être mieux distribuée entre toutes les régions d'un pays, les différentes régions de la C.E. doivent également se montrer solidaires. La création d'un grand marché commun a en effet aggravé les déséquilibres. Dans une première phase, la C.E. s'est efforcée d'obtenir que les Etats membres n'accordent pas sans raison une aide à des régions qui n'ont pas de besoins économiques urgents. Ensuite les Etats de la C.E. se sont mis d'accord pour ne pas mener une «politique de Père Noël» et, sauf dans les régions les plus pauvres, pour limiter l'aide aux investisseurs.

En agissant de la sorte, on

peut tout au plus freiner la concentration de l'industrie dans quelques régions riches. Pour infléchir réellement cette évolution, la C.E. devrait disposer de moyens financiers propres pour contribuer au développement des régions les plus défavorisées. Dans ce but, il a été fait appel, entre autres, au Fonds Agricole Européen. Puis, tout récemment, après l'accord intervenu lors de la conférence au Sommet de Paris en décembre 1974, le Conseil de Ministres a décidé de créer un Fonds régional qui disposera de 65 milliards pour les années 1975, 1976 et 1977. Les premiers bénéficiaires en seront principalement l'Italie, l'Irlande et le Royaume Uni.



# L'inflation

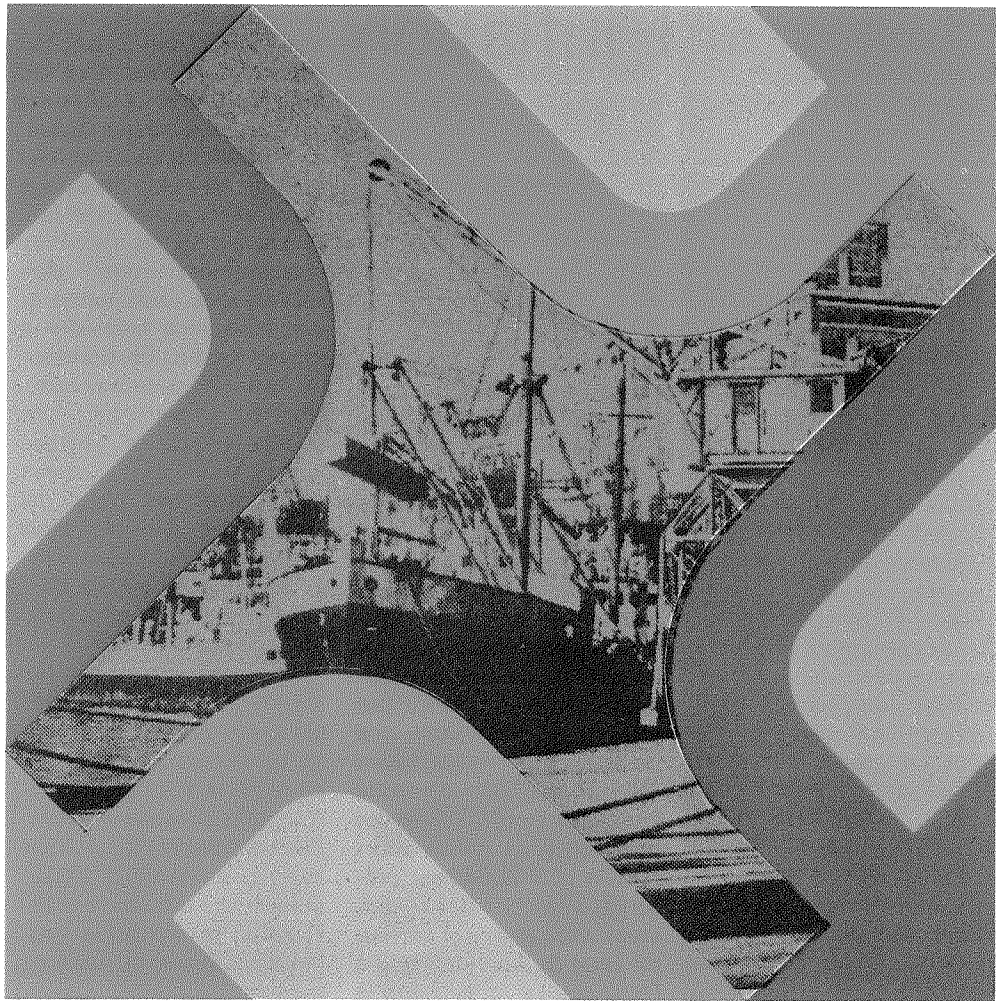
chômage constitue le premier objectif de la politique économique dans tous les pays de la C.E. La C.E. peut aider les pays qui se trouvent, du fait de l'augmentation des prix du pétrole, dans une situation financière difficile. Ils peuvent par ex. s'accorder mutuellement une aide monétaire à court terme et une assistance financière à moyen terme. La Communauté a également la possibilité de contracter des emprunts sur le marché international des capitaux afin d'aider les pays qui connaissent des difficultés de paiement. Tous les pays de la C.E. garantissent alors solidairement le remboursement de ces emprunts.

Comme beaucoup de problèmes ne peuvent être résolus qu'au niveau mondial, les pays de la C.E. ont décidé d'adopter des positions communes dans les institutions internationales afin de sauvegarder leurs intérêts, sans toutefois perdre de vue ceux des pays en voie de développement.

Un pays isolé ne peut maîtriser qu'une infime partie des causes de l'inflation. Il ne peut, par exemple, empêcher l'augmentation du prix du pétrole et des autres matières premières; il est en outre impuissant devant le fait que d'autres produits importés suivent le mouvement ou que certains pays dévaluent leur monnaie... Mais groupés, les pays européens peuvent exercer une plus grande influence, prévenir de telles actions de la part de pays tiers et grâce à une aide mutuelle, amortir plus facilement les chocs.

Il est aussi important qu'ils décident de ne pas se nuire en fermant leurs frontières à des produits en provenance

d'autres pays membres de la C.E. ou en menant une politique déloyale pour attirer les investisseurs. Les pays de la C.E. ne peuvent pas non plus contrecarrer leur politique économique respective. Le sommet de Paris a pris en décembre 1974 une série de résolutions dans ce sens. C'est ainsi qu'il fut décidé que les pays possédant un excédent dans leur balance des paiements mèneraient une politique économique visant à stimuler la demande interne et l'emploi. Ainsi les pays ayant un déficit préserveront-ils plus facilement le marché de l'emploi, stabiliseront leurs prix et amélioreront l'état de leurs comptes à l'étranger. La lutte contre le



# La politique commerciale

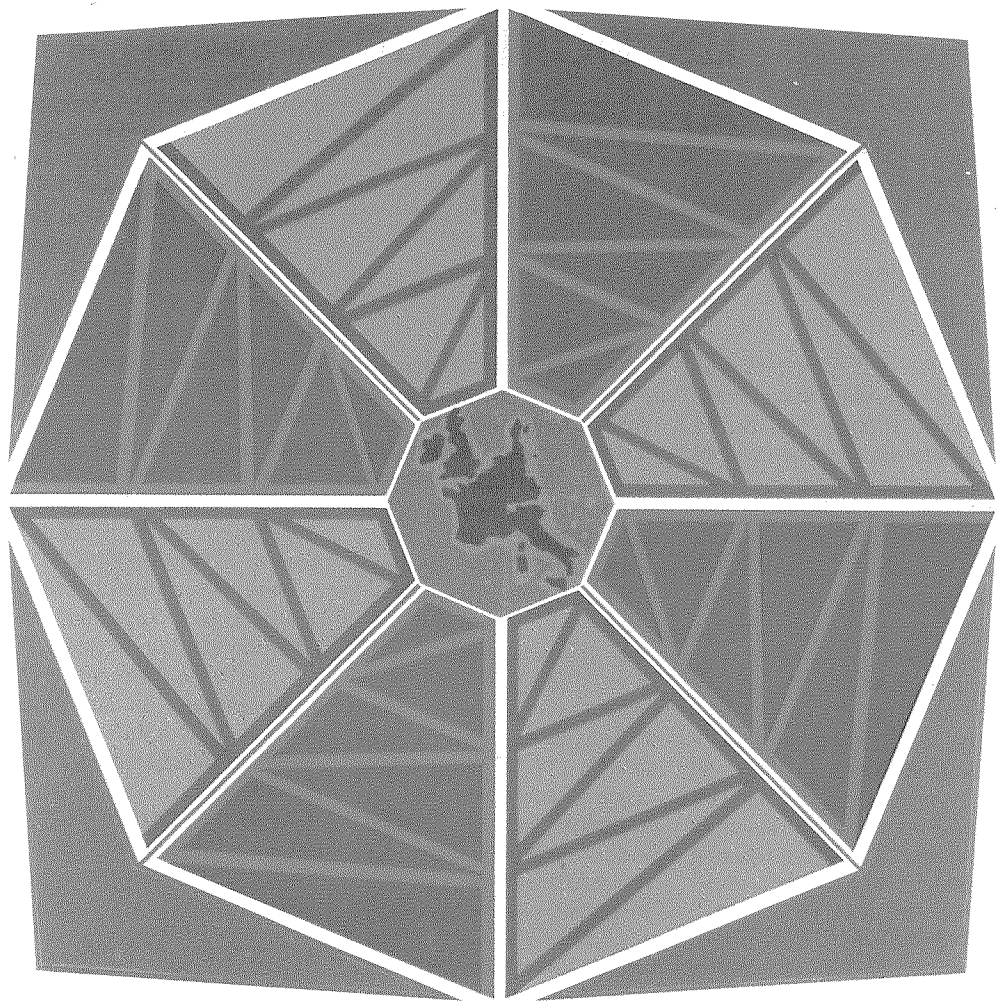
La C.E. est de loin la plus grande puissance commerciale du monde. Elle draine quelque 40% du commerce mondial, si l'on y inclut le commerce entre pays membres (ce qui représente près de la moitié du commerce total des pays de la C.E.). Non contents de supprimer leurs droits de douane intérieurs, les pays de la C.E. mènent une politique commerciale commune envers les pays tiers et c'est la Commission qui agit au nom des 9 pays. C'est pourquoi bien des pays ont essayé d'assurer leurs relations commerciales avec la Communauté via des traités; souvent c'est la C.E. elle-même qui a pris l'initiative.

Des relations commerciales particulières ont ainsi été nouées avec tous les pays riverains de la Méditerranée. La C.E. a conclu avec 7 pays occidentaux d'Europe, membres de l'Association Européenne de Libre-Echange, des accords de libre-échange. La Grèce et la Turquie ont le statut de pays associés à la Communauté, ce qui, à long terme, peut déboucher sur leur entrée dans la C.E. A cette fin, la Grèce a récemment fait une demande formelle d'adhésion. En Asie, la C.E. a conclu des accords avec l'Inde et Sri Lanka. Des négociations avec le Bangla Desh, le Pakistan et l'Iran ont été entamées et un dialogue institutionna-

lisé a été noué avec l'Amérique Latine; des traités de commerce ont d'ailleurs déjà été conclus avec l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Mexique. Enfin, des concertations ont lieu régulièrement avec les Etats-Unis et le Canada.

La C.E. siège aussi dans des organisations internationales: elle a un statut d'observateur à l'ECOSOC et à l'Assemblée Générale de l'ONU; elle participe à la CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement) et est membre de l'Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce (GATT à Genève) qui groupe pratiquement tous les pays non communistes du monde.

Il est naturellement très important pour un petit pays comme la Belgique — qui dépend du commerce pour près de 40% de ses revenus — de faire partie d'un ensemble aussi important.



# L'énergie

des règles communautaires ont été conçues et seront perfectionnées.

Quoi qu'on fasse, le pétrole importé continuera à jouer un rôle important; il est donc nécessaire de dialoguer avec les pays producteurs. Nous devons les convaincre de ne pas abuser de leur position dominante et leur montrer qu'ils n'ont aucun intérêt à un bouleversement de l'économie mondiale.

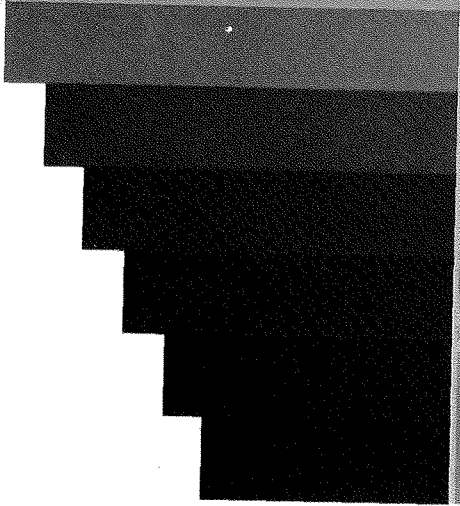
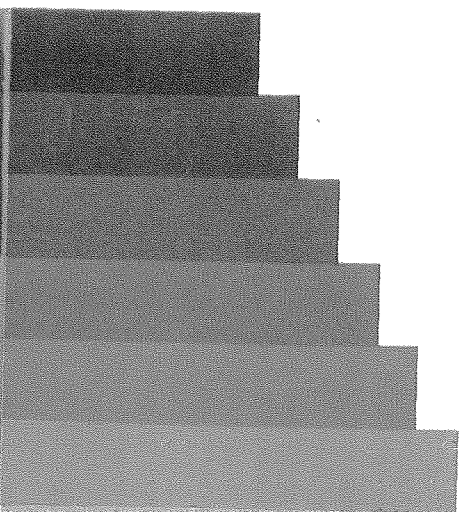
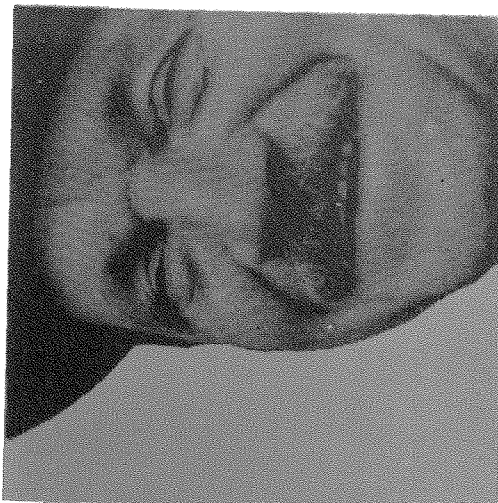
C'est pourquoi la C.E. a décidé de mener, autant que possible, une action commune au niveau international pour entamer et faire aboutir le dialogue entre producteurs et consommateurs. Elle veut aider les pays pétroliers à bâtir leur industrie et à diversifier leur économie tout en veillant à ce que les intérêts des pays en voie de développement, qui sont les plus grandes victimes de la crise pétrolière, soient sauvegardés.

L'approvisionnement en énergie s'est révélé, depuis la crise énergétique de fin 1973, un des points faibles de la C.E. C'est pourquoi les pays de la C.E. ont décidé de réduire d'ici à 1985 leur niveau de dépendance vis-à-vis de l'énergie importée de 63% à 45-50%. Ils veulent consommer moins, mieux utiliser l'énergie nécessaire et employer de manière plus rationnelle leurs propres sources d'énergie, essentiellement le charbon et le gaz naturel. Au cours des années prochaines, savants et techniciens devront développer leurs recherches sur les sources d'énergie non traditionnelles. La production d'électricité pourrait notamment

être assurée en grande partie (200 milliards de watts) par des centrales nucléaires en 1985. En cas de pénurie, les pays de la C.E. seront invités à partager leurs réserves de pétrole. Enfin, la Communauté doit veiller à ce que les sociétés, qui sont pratiquement maîtres du transport du pétrole, ne spéculent sur la disette.

Mais tous ces efforts seraient vains si les pays consommateurs ne faisaient pas tous un effort semblable pour utiliser le pétrole de façon plus rationnelle. Ils ne peuvent pas non plus faire de la surenchère auprès des pays producteurs. Afin d'atténuer les effets d'une prochaine crise éventuelle,





# La politique agricole

Les européens ne sont heureusement pas encore menacés de la famine qui sévit dans certains pays du tiers-monde. Mais on s'est rendu compte ces dernières années que, même chez nous, l'approvisionnement en nourriture abondante n'était pas une chose qui allait de soi, comme on le croyait auparavant. La politique agricole européenne a permis d'éviter qu'une augmentation sévère du prix des produits agricoles s'ajoute au quadruplement du prix du pétrole et ne diminue de manière catastrophique le pouvoir d'achat de l'euro-péen moyen.

Heureusement la Communauté a atteint, pour un

nombre important de produits alimentaires, notamment les produits laitiers, les céréales, le sucre, un haut degré « d'auto-approvisionnement ». Grâce à une série de mesures, la Communauté a pu éviter l'exportation massive vers les pays tiers de produits devenus rares dans le monde. De la sorte, les prix sont restés raisonnables pour le consommateur européen et la pénurie a été évitée. Cette politique a également eu une incidence favorable sur la balance des paiements, déjà si sévèrement touchée par les prix du pétrole ; il a fallu importer moins de nourriture à des prix élevés en provenance de pays tiers. La politique agricole qui, pen-

dant des années, avait principalement servi les intérêts des agriculteurs, a joué, ces deux dernières années, en faveur des consommateurs. Elle reste cependant une bonne affaire pour les pay-sans. Ces derniers sont assurés de prix garantis pour leur produits, d'une protection contre la concurrence trop forte des produits importés, et de toutes sortes de mesures d'assainissement du marché.

L'inflation a néanmoins freiné la progression des revenus des agriculteurs. De la sorte, le retard enregistré sur le revenu d'autres groupes de la population n'a pu être réduit ces derniers temps, comme cela avait été le cas pendant les premières années de la politique agricole. Il est dès lors très important d'arriver à juguler rapidement l'inflation, ce qui permettra de continuer à améliorer la situation financière de ceux qui travaillent dans l'agriculture.



# Le consommateur

Dans la Communauté Européenne, le consommateur est encore provisoirement un roi sans royaume. Ce n'est que depuis la conférence au Sommet de Paris en 1972 que la protection du consommateur a été reconnue explicitement comme un objectif de la Communauté. Il faut cependant signaler qu'avant cela, l'amélioration du niveau de vie et l'élargissement du choix des marchandises offertes étaient déjà en grande partie la conséquence de l'intégration de la C.E. Depuis la création de la C.E., la consommation a augmenté de quelque 75%. Des enquêtes de la Commission de la C.E. ont montré que pour les mêmes pro-

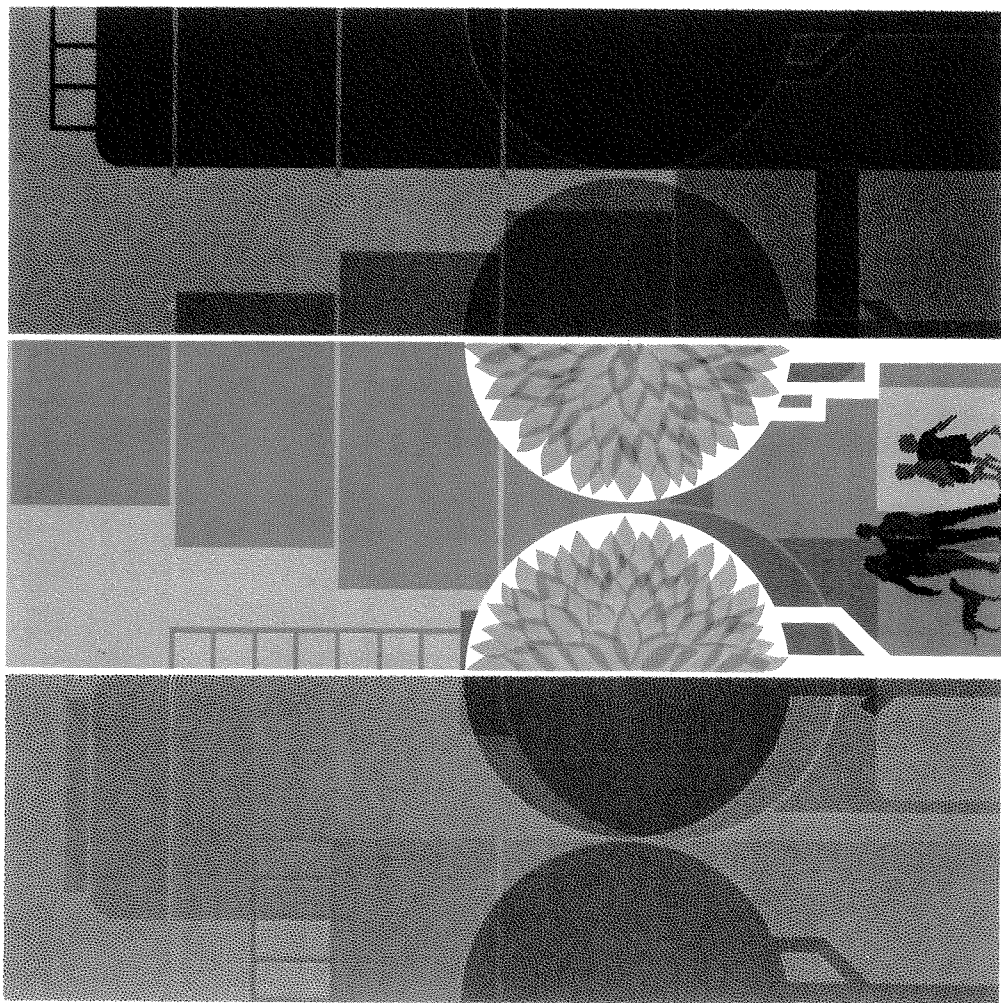
duits, des prix très variables étaient demandés dans les divers pays; on observait, par exemple, une différence allant jusqu'à 35% pour le textile et jusqu'à 72% pour les médicaments. Pour lutter contre ces déséquilibres, la Commission de la C.E. dispose de sa politique de concurrence qui lui permet de briser les cartels, les monopoles et les prix concertés. Mais c'est insuffisant.

Elle a élaboré un programme pour éclairer les consommateurs. Par priorité, la Commission veut mettre à leur disposition des renseignements et des statistiques comparatives sur les prix, imposer des mentions claires

sur les étiquettes et donner aux aspects de la politique de la C.E. qui concerne le consommateur, la publicité nécessaire. La Commission a institutionnalisé sa collaboration avec les organisations de consommateurs.

L'une après l'autre apparaissent des directives fixant les normes européennes en matière de sécurité des objets usuels et de composition des aliments. De grands progrès ont déjà été faits dans le domaine de la «voiture européenne». Au programme figure encore l'élimination des pratiques commerciales déloyales, des contrats défavorables pour le consommateur et de la publicité mensongère.

Le consommateur doit enfin être protégé contre les formes usuraires de vente à tempérament et des autres formes de crédit.



# L'environnement

Les mauvaises odeurs, la fumée et l'eau polluée ne connaissent pas de frontière. Ces effets secondaires de la croissance économique constituent depuis une décennie une véritable menace pour la survie de l'environnement naturel et des gens qui y vivent.

Dans un premier mémorandum datant de juillet 1972, la Commission de la C.E. a démontré la nécessité d'une politique européenne de l'environnement et dans ce que l'on a appelé le «plan Spinelli» de mars 1972, les objectifs généraux de cette politique ont été précisés.

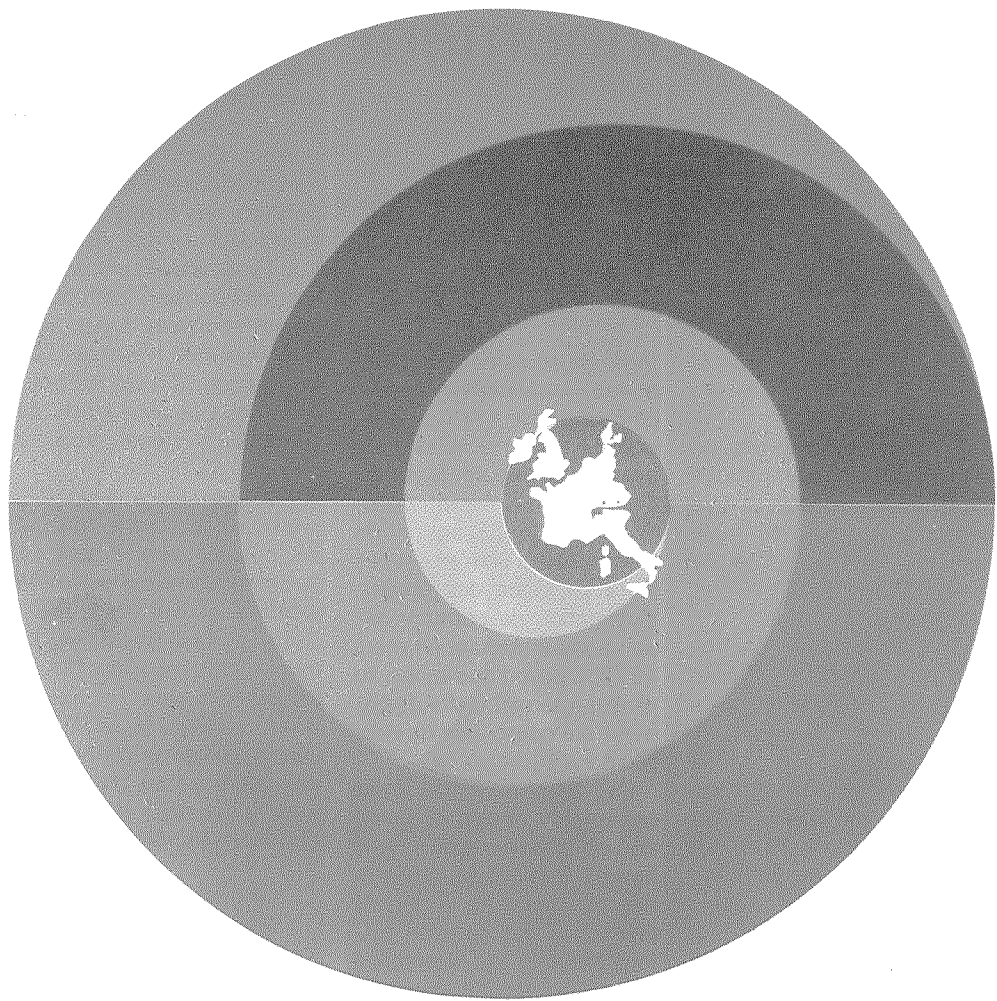
En premier lieu, il faut combattre la pollution et le milieu naturel doit être pro-

tégé. De plus, les gouvernements nationaux doivent communiquer à la Commission les mesures qu'ils envisagent de prendre. Dans les organisations internationales les pays de la C.E. agiront de concert. Mais on n'en est pas resté au stade des projets. L'obligation de communication a été introduite en mars 1973. L'action commune au niveau international a également été couronnée de succès dans plusieurs cas.

La fixation de normes communes contre la pollution est une œuvre de longue haleine. Il existe une législation communautaire pour la protection des eaux de surface destinée à la production d'eau potable. Des décisions

concernant les eaux de baignade ont été adoptées. Cela vaut également pour la limitation de la teneur en plomb dans l'essence et le mazout. Pour la conservation, le stockage et la manipulation des huiles usées, il existe déjà une directive de la C.E. Progressivement, toutes les entreprises polluantes seront soumises à des normes et à des contrôles. Un effort important est fait pour éviter que la production de l'énergie n'affecte trop le milieu.

Enfin, les Etats de la C.E. ont tous approuvé le principe «le pollueur sera le payeur». Ils ont en commun précisé le principe et ses exceptions. Cette précaution est importante parce que sans cela les investisseurs pourraient avoir tendance à se diriger vers des pays où ils ne doivent faire aucun investissement en matière de protection du milieu de vie.



# L'aide au développement

La place importante de la C.E. dans le commerce mondial entraîne de lourdes responsabilités envers les pays en voie de développement. Peu à peu, la Communauté s'écarte de la politique qu'elle a conçue dans les années 60 comme une séquelle de son passé colonial.

Les préférences généralisées qui furent accordées pour la première fois en 1971 à tous les pays en voie de développement constituaient une étape importante. Les produits industriels finis et semi-finis en provenance de pays du tiers-monde pouvaient désormais entrer dans la Communauté sans être frappés de droits de douane. Le système fut éga-

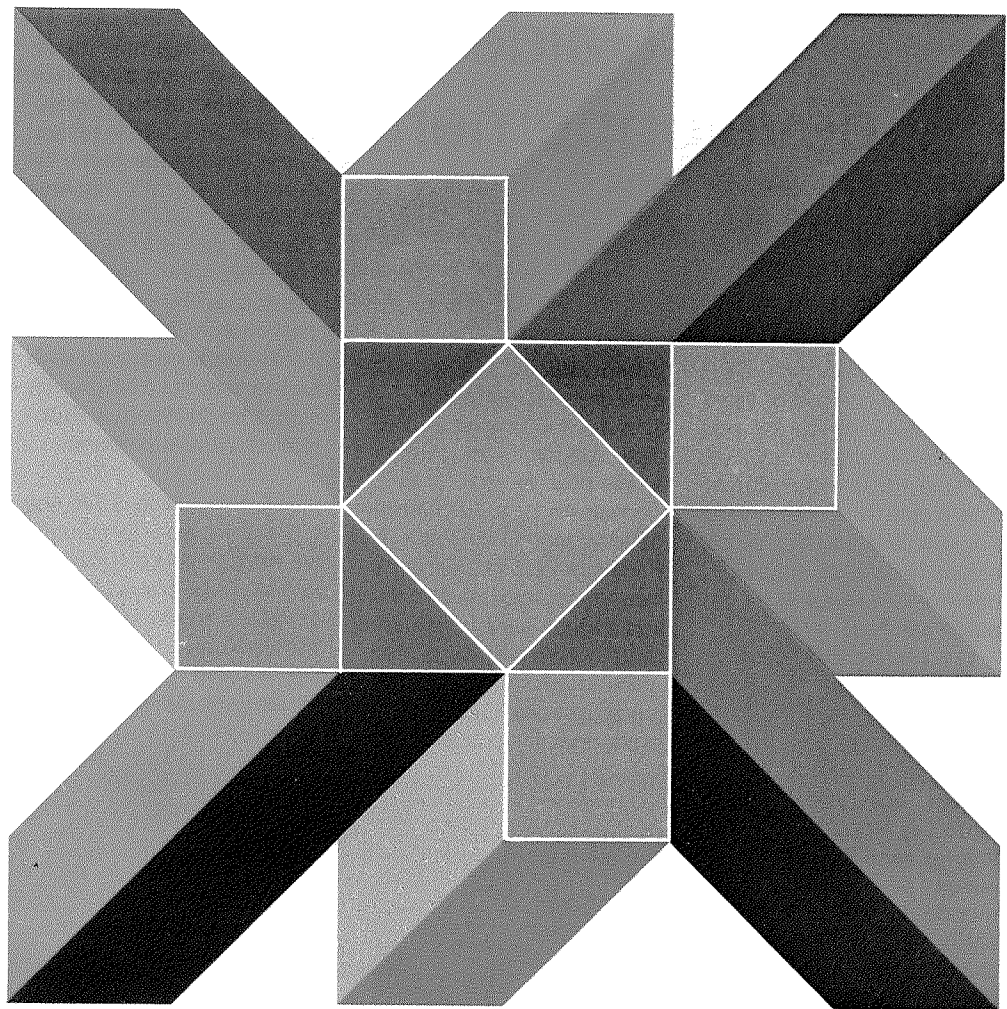
lement étendu aux produits agricoles transformés. La liste des exceptions au principe général est chaque année plus courte.

Pour 46 pays en voie de développement d'Afrique, du Pacifique Sud et des Caraïbes, un système encore plus avantageux a été conçu. Ces pays bénéficient de la franchise douanière pour tous leurs produits industriels et pratiquement tous leurs pro-

duits agricoles. Les plus développés de ces pays bénéficieront en outre d'une aide pour la construction d'industries. Les pays dont le revenu dépend en grande partie de l'exportation de matières premières sont assurés d'obtenir des prix plus stables. Pour une période de cinq ans, la C.E. a mis à leur disposition un fonds de 142 milliards de francs, ainsi que la possibilité d'emprunter auprès de la Banque Européenne d'Investissement.

La C.E. accorde enfin, une importante aide alimentaire aux pays en voie de développement. Elle établit chaque année un programme de distribution mais il existe aussi une réserve pour les cas d'urgence et les catastrophes naturelles.





# L'Union Européenne

affaires étrangères. S'il est question de problèmes qui touchent aux intérêts des Communautés existantes, la Commission Européenne participe à l'entretien. Dans bien des cas, la Communauté Economique est l'instrument par lequel on donne un contenu concret à des prises de position diplomatiques.

Les chefs d'état et de gouvernement et les ministres des Affaires Etrangères se réuniront désormais trois à quatre fois par an en tant que Conseil des Communautés dans le cadre de la coopération politique.

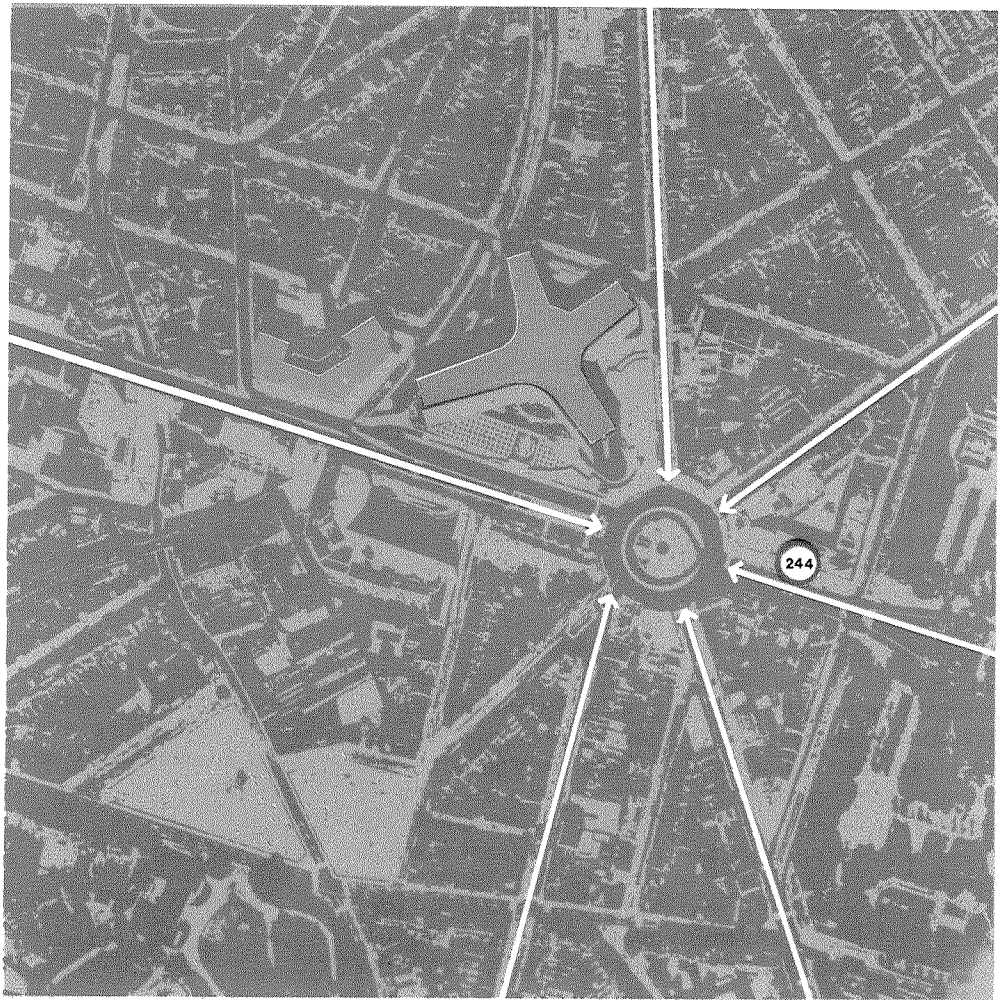
Tous ces efforts en vue d'agir ensemble dans le plus grand nombre de domaines possibles et de collaborer politiquement sont indispensables si l'on veut préserver l'identité européenne et la grande diversité qui existe en son sein.

Au cours de la conférence au Sommet de Paris en 1972, les chefs d'état et de gouvernement de la Communauté ont décidé qu'il était temps de s'atteler à l'intégration politique, le but final que s'étaient donné les fondateurs de l'Europe.

Toutes les institutions reçurent mission de rédiger un rapport contenant leurs visions de ce qui a été baptisé «l'Union Européenne». Sur le contenu de cette «Union», il fut seulement précisé qu'elle contiendrait «l'ensemble des rapports entre états membres».

Le récent Sommet de Paris (décembre 1974) a confirmé cet objectif et a désigné le Premier Ministre belge, M.

Tindemans, comme «sage» afin qu'il rédige pour la fin de 1975 la synthèse des divers rapports. M. Tindemans a, en outre, le pouvoir de consulter toutes les organisations et personnalités représentatives. Il peut aussi ajouter à sa synthèse ses propres conclusions. Parce que, même pendant les temps morts, il est nécessaire de parler des grandes questions internationales, les ministres des Affaires Etrangères se rencontrent régulièrement et essaient d'élaborer des points de vue communs. Ils sont assistés dans cette tâche par le «Comité Politique», qui rassemble les directeurs de la politique des différents ministères des



---

C.E. signifie: Communauté(s) européenne(s) et comprend :

CECA : Communauté européenne du Charbon et de l'Acier

(traité de Paris 1951)

CEE : Communauté économique européenne

(traité de Rome 1957)

CEEA ou EURATOM :

Communauté européenne de l'énergie atomique

(traité de Rome 1957)

---

Edition : Communauté européenne

Bureau d'Information pour la Belgique

rue de la Loi, 244 — 1049 Bruxelles

---